L'HYPER !
La gazette des délégués CFDT Carrefour

http://www.cfdtcarrefour.com
E. Mail: cfdt.carrefour@online.fr

L'Hyper n°130/03 Le 19/05/2003 6 pages

AIX en Provence	Kasbarian	Lydia
ALENCON	Blaise	Edith
AULNAY SOUS BO	Kabbaj	Elisabeth
BERCK	Nyga	Pascal
CHARLEVILLEM	Vergeade	Willy
CHATEAUROUX	Richard	Eliane
CRETEIL	Galinou	Renée
LA CIOTAT	Fiorito	Christiane
LA ROCHE SUR Y	Gautreau	Geneviève
MONTIGNY	Hénot	Josette
MONTREUIL	AmineEddine	Nadia
MOULINS	Rickeboer	Colette
NICE TNL	Dupret	Patricia
SANNOIS	Hervieux	Joëlle
SARTROUVILLE	Sangleboeuf	Luc
SAV Carpiquet	St Dizier	Denis
SAV R SUDOUEST	Dauga	JeanJacques
TRANS EN PROVI	Bouteille	Chantal
TROYES	Bougault	Daniel
UZES	Chaix	Bernadette
VILLEJUIF	Vargas	Antoinette

AMIENS	Marotte	Bernadette
ANGERS gd Maine	Vincent	Stéphanie
ANGERS St Serge	Duchesne	Annie
ANGLET	Sansebastier	Martin
ANTIBES	Duval	Jacques
BEAUCAIRE	Guay	Michel
BELLE EPINE	Zirafi	Serge
BONNEVEINE	Acariès	Joseph
BOURGES	Goncalves	Cendrine
BREST	Celton	Thierry
CHALONS/Champ	Piquet	Pascal
CHAMNORD	Dereymez	Michèle
CHAMPS sur Mar	Boudendir	Karim
CHARTRES	Testault	Marc
CHATEAU THIER	Noailles	Monique
CHERBOURG	Diguet	Christian
CHOLET	Crespel	David
CONDE/ESCAUT	Kolwalski	Elisabeth
COTE DE NACRE	Le Saulnier	J. Luc
DRAGUIGNAN	Maunier	J. François
ETAMPES	Parrain	Claude
EVRY	Carasco	Roland
FOURMIE	Dagneau	Bruno
GRUCHET LE VA	Gratigny	M. Claude

HEROUVILLE	Pasquier	Bruno
IVRY/SEINE	Fiquet	Betty
LAON	Treffert	Fatima
L'HAY LES ROSE	Dias	Kathy
LE MERLAN	Bernabe	Guy
LOMME	Bara	Madeleine
LORIENT	Jourdan	Pascal
LORMONT	Planet	Joël
LYON la part Dieu	Goncalves	Yvette
MARSEILLE gd lit	Pellicio	Elisabeth
MERIGNAC	Jonas	Joël
MEYLAN	Bruno	Alain
MONDEVILLE	Tillaut	Nadine
MONTESSON	Marchand	Françoise
NEVERS/MARZY	Estorge	Michel
MT ST AIGNAN	Pernel	Catherine
NICE LINGOSTIÈ	Favré	Serge
OLLIOULES	Clenet	Catherine
ORLEANS	Lecland	Dominique
ORMESSON	Rodrigues	Aurore
PAIMPOL	Jegou	Philippe
PARIS AUTEUIL	Tourino	Lola
PERPIGNAN	Garcia	Georges
QUETIGNY	Gaiffe	Pierre

QUIMPER	Mayeur	Patrick
REIMS	Robitaillie	Eric
REIMS Cernay	Viseux	Francine
RENNES Alma	Jules	Yolande
RENNES Cesson	Louis	M. Christin
SARAN	Vallee	Isabelle
ST BRICE	Vernes	Annie
St BRIEUC	Rio	Yves
St HERBLAIN	Vella	Annie
THIONVILLE	Putz	Arlette
ST MALO	Denis	Josette
TORCY/Collégien	Bailloux	Michel
TOULON Gd Var	Dubas	MarieNoëll
VITROLLES	Natchoo	Serge
VALENCIENNES	Kliébasiéwic	Nicole
WASQUEHAL	Bonvoisin	Albert
FEDERATION	Millat	J.François
DRS CARREFOUR	Delenne	JeanLuc
Franchises	*Le délégué syndical*	

Ce fax est adressé à près de 60 sections par Internet , et vous ??

SOMMAIRE

Retraite ce que dit la CFDT
L'avis de la Fédération
Détail du texte
Tract Retraite

Spécial Retraite (2)

Le 13 mai la CFDT, deuxième force syndicale par son nombre, était dans la rue avec la CGT, FO, CFTC, CGC.

Le 15 mai CFDT, CFTC et CGC étaient face au ministre des affaires sociales pour défendre votre retraite.

Où étaient les autres organisations syndicales ?
La CGT n'est pas venue et FO est partie aussitôt.
On s'est retrouvé un peu seul à négocier à trois.

Depuis le début des discussions la CFDT alterne propositions, manifestations et négociations.

Notre objectif sauver les retraites par répartition avec des propositions réalistes et non se contenter de " y a qu'a"

Nous avons fait entendre nos exigences, nous avons pris nos responsabilités.

La CFDT a signé un compromis. Elle va maintenant agir pour la bonne application de cette réforme.

Les salariés peuvent compter sur la CFDT.
Elle est présente dans la négociation comme dans l'action.

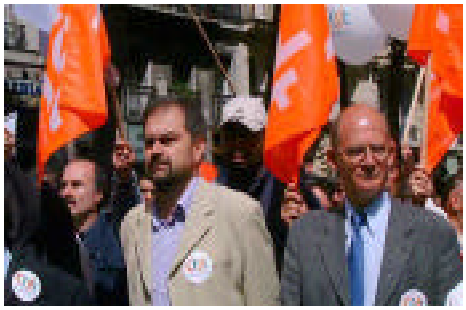

Que dit la CFDT

« La France gardera le meilleur système d'Europe»

Qu'est-ce qui a amené la CFDT, mécontente jeudi à 4 h 30, à donner son accord quinze heures plus tard ? N'y a-t-il pas une part de mise en scène savamment orchestrée ?

François Chérèque. Il n'y a eu aucune théâtralisation de notre part. A 4 heures, nous avions un réel désaccord avec François Fillon qui restait flou sur les mesures les plus importantes à nos yeux. Je pense notamment au calendrier de revalorisation des basses pensions qui ne prévoyait rien avant 2008. Nous avons obtenu, outre une augmentation - les bas salaires auront une pension minimale d'environ 88 % du Smic -, le démarrage de la mesure dès janvier 2004. Autre acquis : les salariés ayant commencé à travailler jeunes pourront partir plus tôt. A 56 ans au lieu de 58 ans, par exemple, pour celui qui travaille depuis l'âge de 14 ans. Autre mesure : la décote pour les fonctionnaires s'appliquera sur dix-sept ans, jusqu'en 2020, alors qu'elle devait se mettre en place beaucoup plus rapidement. Avantage : ceux qui partiront d'ici 5 ans ne seront pas du tout pénalisés. Enfin, on a obtenu des mesures spécifiques pour le personnel soignant des hôpitaux, ils pourront continuer de partir dès 55 ans.

Mais la hausse des cotisations n'est pas une bonne nouvelle pour la majorité des salariés qui, eux, consentiront les plus gros efforts !

Elle n'interviendra qu'en 2006 mais s'effectuera par le biais d'un transfert de cotisation de l'assurance chômage sur les retraites. En tout état de cause, elle reste minime - 0,1 % pour les salariés et 0,1 % pour les entreprises - au regard des mesures prises en faveur des salariés du privé.

Compte tenu de la très forte mobilisation du 13, n'était-il pas possible d'obtenir plus de concessions de la part du gouvernement ?

On peut toujours dire qu'il était possible d'obtenir plus. Mais qui aurait pu imaginer il y a six mois qu'on serait parvenu à écarter les fonds de pension, tout en améliorant substantiellement les conditions de retraites des salariés du privé avec, par exemple, + 18 % par rapport aux 70 % programmés par la réforme Balladur ? Amélioration aussi pour les carrières longues qui pourront partir avant 60 ans dès 2004. Amélioration toujours avec une diminution de moitié du malus pour ceux qui souhaitent anticiper leur départ. Quant aux fonctionnaires, on a obtenu une retraite complémentaire obligatoire qui permettra d'intégrer jusqu'à 20 % du montant des primes dans le calcul des pensions. Sans oublier les mesures spécifiques pour l'Education nationale, le temps partiel, le rachat de cotisations pour durées d'études ... Tout cela représente pour nous un ensemble acceptable alors que le gouvernement était sur le principe d'une réforme drastique.

Les Français ont mis dix ans à comprendre les subtilités de la réforme Balladur. N'en sera-t-il pas de même avec la réforme Fillon ?

Je ne crois pas. Beaucoup de jeunes apprentis commencent à travailler avant 20 ans, ils bénéficieront donc des dispositifs en leur faveur. Grâce à la retraite à la carte, ceux qui font des études longues pourront racheter des années de cotisation et ne pas être pénalisés. Enfin, les pluripensionnés, ceux qui ont travaillé dans le public puis dans le privé, pourront cumuler leurs droits et donc avoir des niveaux de retraite plus intéressants. Ce qui n'était pas possible avant. Voilà des acquis durables non négligeables.

Il n'y a plus de front syndical depuis hier. Qui en porte la responsabilité ?

J'estime que ceux qui l'ont rompu sont ceux qui n'ont pas participé à la dernière journée de négociations. Croyez-moi, on s'était retrouvé un peu seul à négocier à trois hier après-midi. La CFDT a pris ses responsabilités au regard du contenu de la réforme, nous sommes à l'aise dans nos baskets contrairement à ceux qui dès le 7 mai appelaient déjà à manifester le 25 mai, c'est-à-dire avaient parié sur l'échec des négociations. Cela les a empêchés de peser par la suite.

La réforme des retraites est-elle bien partie ?

Elle est sur les rails. La pire des choses aurait été l'absence de réforme. Les jeunes et les salariés les plus modestes auraient été particulièrement pénalisés. Il faut savoir qu'après la réforme, la France gardera le meilleur système de retraite par répartition d'Europe, et ce sans intégrer les fonds de pension.

Source : propos recueillis par Jean-Marc Plantade pour Le Parisien du 16 mai 2003.

La Fédération CFDT des Services

"notre retraite par répartition sauvée et confortée"

L'équipe Fédérale des Services, s'est réunie ce jour et a analysé le contenu du relevé de décisions concernant le projet de réforme générale des retraites.

Notre Fédération constate des avancées significatives pour les salariés du secteur privé :

- amélioration des basses pensions avec un objectif de 85% sur SMIC ; à noter que la CFDT est la seule confédération à revendiquer un revenu de remplacement différencié pour les bas salaires, alors que CGT et FO se contentent de 75% pour tous.

- départ à 60 ans qui reste garanti,

- départ avant 60 ans pour les carrières longues,

- baisse des abattements (décotes) en cas de carrière incomplète,

- possibilité de rachat de trois années d'études,

- prise en compte de la pénibilité du travail, en renvoyant à des négociations interprofessionnelles puis de branche.

Pour notre Fédération, qui est particulièrement concernée par les emplois atypiques et précaires, les mesures sur les basses pensions constituent un progrès incontestable. Cela porte un coup d'arrêt à la dégradation programmée par la réforme Balladur.

Bien entendu, comme dans chaque négociation, les points obtenus constituent un compromis par rapport aux revendications précises et chiffrées avancées par la CFDT.

Cette réforme globale et progressive, totalement par répartition, permet de pérenniser un des meilleurs régimes européens.

Un point de méthode essentiel revendiqué par la CFDT a été acté : des rendez-vous réguliers de négociation avec les partenaires sociaux. Cela ne laissera pas les décisions aux seuls gouvernants et permettra d'effectuer les ajustements nécessaires en fonction des évolutions sociales, économiques et démographiques.

La mobilisation massive du 13 mai, à laquelle les militants CFDT ont largement participé, a amené le gouvernement à revoir sa copie. La CFDT, par ses propositions, a pesé sur le contenu de la réforme.

Un matériel confédéral important sera à la disposition des équipes syndicales. Elles doivent se les approprier afin de permettre aux salariés de connaître le réel contenu de la réforme et d'en mesurer les enjeux pour l'avenir. L'équipe Fédérale est disponible pour répondre à vos sollicitations.

Contrairement à ce qui est souvent véhiculé par la presse, le relevé de décisions ne constitue pas un accord formel soumis à signature, mais des orientations reprises dans le projet de loi débattu au Parlement en juin. La vigilance continue à s'imposer

L'équipe Fédérale CFDT Services

RETRAITE

Le détail du nouveau texte gouvernemental

Voici les principaux points du texte du gouvernement sur les retraites, approuvé par les syndicats CFDT et CFECGC

BASSES PENSIONS: en 2008, aucune retraite nette d'un salarié ayant une carrière complète au Smic ne sera inférieure à 85% du Smic net. Pour garantir cet objectif, le minimum contributif sera revalorisé pour 40 années cotisées de 3% en 2004, 3% en 2006 et 3% en 2008.

LONGUES CARRIERES: pour les salariés et les nonsalariés des régimes alignés ayant commencé à travailler à 14 ou 15 ans, ayant une durée d'assurance de 42 ans leur permettant de liquider leurs droits à la retraite avant 60 ans, pourront partir à 56, 57 ou 58 ans suivant leur durée de cotisation. Ceux ayant commencé à travailler à 16 ans et remplissant ces conditions, pourront partir à 59 ans.

RACHAT: les possibilités de rachat des années de durée d'assurance (et le cas échéant d'annuités ou de trimestres liquidables), seront ouvertes à compter de 2004, sans limite d'âge dans la limite de trois ans.

COTISATIONS: à compter du 1er janvier 2006, la cotisation vieillesse du régime général sera majorée de 0,2 point.

FINANCEMENT: le financement sera réexaminé à l'occasion de rendez vous quinquennaux.

PENIBILITE: les partenaires sociaux seront incités à conclure d'ici trois ans une négociation sur la définition et la prise en compte de la pénibilité.

EVOLUTION DES PENSIONS: l'évolution des pensions de retraite du secteur privé et du secteur public suivra l'évolution des prix. Tous les trois ans se tiendra une négociation.

DEMOGRAPHIE: les mécanismes de compensation démographique entre régimes de retraite seront réexaminés à travers une concertation spécifique avec les partenaires sociaux. L'objectif poursuivi par ailleurs est la suppression du dispositif de surcompensation.

DECOTE: le taux de décote du régime général actuellement fixé à 10% par an sera ramené à 5%, progressivement à compter de 2004.

FONCTIONNAIRES: institution d'un régime de retraite additionnel obligatoire par répartition provisionnée et par points qui prendra en compte les primes dans la limite de 20% du traitement indiciaire. La cotisation est fixée à un taux de 5% pour les employeurs et de 5% pour les fonctionnaires concernés. Le calcul de la pension de retraite des fonctionnaires continuera de se faire par référence aux 6 derniers mois. La décote prévue dans la fonction publique sera instituée au 1er janvier 2006 et sera progressivement portée à 5% par an, comme dans le régime général des salariés du privé. Les dispositions prévues sur la Cessation progressive d'activité (CPA) seront modifiées: la rémunération des agents en CPA sera de 60% du traitement, au lieu de 55% pour une CPA à mitemps, l'âge d'entrée en CPA passera progressivement de 55 à 58 ans d'ici 2008. La cotisation sur une assiette à temps plein, pour les fonctionnaires travaillant à temps partiel, sera rendue possible dans la limite d'une année, il sera également possible de cotiser sur une assiette à temps plein pour le temps partiel.

FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE: les personnels en service actif bénéficieront pour le calcul de la décote d'une majoration de la durée d'assurance d'un an tous les 10 ans à compter de 2008. Les primes des aides soignantes seront intégrées dans leur traitement et prises en compte dans le calcul de leur pension à hauteur de 10% du traitement indiciaire.

ENSEIGNANTS: il est confirmé qu'ils pourront accéder à une deuxième carrière dans la fonction publique sans préjudice des dispositions sur la CPA.

Des acquis importants pour nos retraites !

Dans les négociations sur la réforme des retraites, la CFDT a pris ses responsabilités et obtenu des résultats concrets, pour les salariés et les retraités, au nom de l'équité et de la justice sociale.

Le premier acquis essentiel est la sauvegarde de la répartition

Finis les fonds de pension à la française !
Il y a quelques mois, le risque était de les voir remplacer notre système basé sur la répartition.

Nous avons obtenu :

Une amélioration du niveau des retraites :

Le montant des **basses pensions** sera **supérieur à 85 %** du Smic, au lieu des 75 % proposés initialement par le gouvernement
(et surtout des 70 % programmés pour 2020 par la réforme Balladur)

Pour les **polypensionnés**, **les inégalités sont supprimées**.

La progression du pouvoir d'achat des retraités :

Les syndicats négocieront régulièrement les coups de pouce permettant aux retraités de bénéficier de l'évolution de la richesse nationale.

Pour les salariés ayant commencé à travailler à 14, 15 ou 16 ans, la possibilité de départ à la retraite, dès 56 ans pour certains, et en tout cas avant 60 ans

Dès janvier 2004, 300 000 salariés pourront partir avant 60 ans s'ils le souhaitent !

Des contreparties pour les fonctionnaires à l'harmonisation public/privé :

La **création d'une caisse de retraite complémentaire obligatoire par répartition, prenant en compte les primes** dans la limite de 20 % du traitement indiciaire ;

Le **maintien du calcul des retraites sur les six derniers mois** de salaires et non les trois dernières années comme proposé par le gouvernement ;

La possibilité de **racheter des années d'études** ;

La **validation du temps partiel** comme du temps plein.

Une retraite à la carte,

à travers :

Une division par deux de la décote dans le privé soit **5 % au lieu de 10 %** ;

L'amélioration du dispositif de retraite progressive ;

La suppression de la mise à la retraite d'office par le patron ;

La possibilité de **rachat des années d'études.**

La reconnaissance de la pénibilité du travail

dans le privé et dans le public

Des mesures en faveur du maintien dans l'emploi des salariés de plus de 55 ans

Autre acquis majeur, rien n'est définitif après 2008 sur le financement de la réforme :

Les différents paramètres (taux de cotisation, CSG, durée de cotisation) **seront réexaminés en 2008** ;

La CFDT a obtenu une augmentation du taux de cotisation de 0,2 %. Le patronat y était opposé ;

La CFDT déplore néanmoins que le gouvernement n'ait pas répondu favorablement à sa demande d'une hausse de CSG, ce qui aurait permis aux revenus financiers, notamment, de contribuer au financement des retraites.

La CFDT agit maintenant pour la bonne application de la réforme des retraites.

Déclaration commune CFDT – CFE-CGC sur les retraites

La CFDT et la CFE-CGC ont participé activement aux discussions avec le gouvernement depuis plusieurs mois avec la volonté d'obtenir une réforme des retraites qui garantisse à long terme notre système par répartition, socle de la solidarité entre les générations, entre les actifs et les retraités.

La CFDT et la CFE-CGC ont porté avec détermination leurs revendications jusqu'au bout du processus de négociation avec le gouvernement. La forte mobilisation des 1er février et 13 mai leur a permis d'obtenir des avancées importantes :

- la répartition est confortée comme fondement des régimes de retraite,

- la dégradation programmée du niveau des retraites du privé est enrayée (augmentation du minimum contributif, revalorisation des pensions liquidées au delà du maintien du pouvoir d'achat grâce à des négociations tous les 3 ans, amélioration de la situation des pluri-pensionnés),

- la diminution de la décote dans le régime général et la création d'une surcote permettent d'ouvrir des possibilités de choix aux salariés,

- des possibilités de départ avant 60 ans sont ouvertes pour les salariés ayant commencé à travailler tôt,

- des contreparties à l'harmonisation public/privé sont offertes aux fonctionnaires (création d'une caisse complémentaire pour prendre en compte des primes, validation plus favorable du temps partiel),

- la possibilité de racheter les années d'études est offerte aux salariés concernés.

La CFDT et la CFE-CGC se félicitent d'avoir réussi à dépasser le dogme du seul allongement de la durée de cotisations pour financer la réforme. Elles relèvent avec satisfaction l'instauration de rendez-vous quinquennaux qui permettront de jouer à la fois sur le taux et sur la durée de cotisations au regard des évolutions économiques et démographiques.

La CFDT et la CFE-CGC se mobiliseront en faveur d'une bonne application de la réforme et pour que la prochaine négociation des retraites complémentaires permette de consolider ces acquis.